



15ème législature

Question N° : 33775	De M. Jean-Félix Acquaviva (Libertés et Territoires - Haute-Corse)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >maladies	Tête d'analyse >Glioblastome	Analyse > Glioblastome.
Question publiée au JO le : 10/11/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Félix Acquaviva attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le glioblastome, l'une des principales tumeurs cérébrales, qui frappe chaque année en France plus de 2 400 personnes. Santé publique France relève que « le nombre annuel de nouveaux cas a été multiplié par 4 et plus entre 1990 et 2018 » et le rapport d'évaluation du 3ème plan cancer publié en juillet 2020 par l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) recense le glioblastome parmi « les cancers dont l'augmentation récente d'incidence est préoccupante ». Cette maladie est d'autant plus préoccupante qu'elle frappe majoritairement les adultes (45-70 ans) mais aussi les très jeunes, parmi lesquels la prévalence est non négligeable. Chez ces derniers, le gliome du tronc cérébral touche des enfants dont le pronostic, lorsqu'ils en sont atteints, est particulièrement inquiétant (taux de survie global à deux ans inférieurs à 10 %). Au-delà des chiffres, cette maladie est d'autant plus insupportable que le parcours de soins est un calvaire pour les malades (traitements très lourds, absence de structure adaptée, accompagnement thérapeutique très limité). Il lui demande donc de préciser les actions actuellement mises en œuvre par les pouvoirs et les intentions du Gouvernement face au glioblastome, pour faire reculer cette maladie encore trop peu connue, sensibiliser les citoyens et les administrations concernées et appuyer les associations de patients et d'aidants.